

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 493

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020 et de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONTRAT DE LOCATION DE LOGEMENT MEUBLÉ SCI LOUSSART – LOGEMENT 20 PETITE COTE DE LA CITÉ

La SCI LOUSSART, représentée par la SARL BARDOU IMMOBILIER, donne en location à la ville de Carcassonne un logement situé 20 Petite Côte de la Cité.

Ce logement est une maison d'une superficie de 80 m², comprenant trois pièces principales, une cour et un jardin.

La présente location est consentie à compter du 28 juin 2021 pour se terminer le 5 août 2021.

Il s'agit d'une location moyennant un loyer pour la période concernée de 1.693 euros, provision sur charges non comprises.

Les charges locatives feront l'objet d'une régularisation en fin de période de location, concernant l'eau, le gaz et l'électricité.

La Ville est en droit de faire occuper les lieux par Monsieur CORDONNIER Jean-Noël.

L'ensemble des frais inhérents à cette location seront prélevés sur le budget du Pôle Culturel.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat de location.

Carcassonne, le 03 AOUT 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210803-decision21193-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2021

Affichage : 03/08/2021

